

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/649

24 mars 2006

(06-1354)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD SPS

Renseignements en vue de l'atelier du 31 mars 2006

Communication présentée par l'Égypte

La communication ci-après, reçue le 23 mars 2006, est distribuée à la demande de la délégation de l'Égypte.

1. En vue de l'atelier sur la mise en œuvre de l'Accord SPS, les participants ont été invités à fournir des renseignements sur leurs expériences concernant les questions qui y seront examinées. Les réponses qui suivent ont été données par M. Ali Soliman.

Question n° 1

Avec quelle régularité les représentants de votre pays participent-ils aux réunions du Comité SPS? Qui y participe habituellement? (des experts en poste dans votre capitale? des représentants basés à Genève?) Quels renseignements recevez-vous au sujet des réunions du Comité SPS et comment les recevez-vous?

2. L'Égypte tient beaucoup à participer aux réunions ordinaires du Comité SPS qui ont lieu à Genève durant l'année.

3. Des experts des questions SPS du Ministère de l'agriculture et de la mise en valeur des terres ainsi que des représentants du Ministère du commerce et de l'industrie, en poste dans la capitale, assistent toujours à ces réunions, comme les délégations basées à Genève. Dans certains cas, des représentants du secteur privé y assistent également.

4. Le Département central chargé de l'OMC au sein du Ministère du commerce et de l'industrie obtient les renseignements sur les réunions du Comité SPS auprès du Bureau commercial de l'Égypte à Genève et à partir du site Web de l'OMC. Le Département central distribue ensuite ces renseignements aux parties prenantes pertinentes, y compris les ordres du jour des réunions, les communications présentées par les Membres et d'autres documents concernant le Comité SPS.

Question n° 2

Votre pays possède-t-il un comité SPS national? Comment les exportateurs de votre pays sont-ils informés des nouvelles prescriptions SPS des partenaires commerciaux? Quels sont les mécanismes nationaux qui peuvent être établis pour faire en sorte que les parties prenantes soient informées en temps utile des nouvelles prescriptions SPS, de façon que les prescriptions SPS des partenaires commerciaux puissent être évaluées et que les vues des parties

prenantes pertinentes puissent être prises en compte dans les réponses aux notifications SPS? Lorsqu'ils établissent des mécanismes de ce genre, comment les Membres peuvent-ils identifier les parties prenantes nationales pertinentes et promouvoir une interaction effective entre ces parties prenantes qui puisse être durable? Comment les renseignements concernant les prescriptions SPS peuvent-ils être transmis à des groupes extérieurs à l'administration nationale?

5. En 2003, l'Égypte a établi le Sous-Comité SPS national, sous les auspices du Ministère du commerce et de l'industrie, avec la participation d'autres représentants des secteurs public et privé qui sont directement ou indirectement intéressés par les questions SPS.

6. En Égypte, les parties prenantes pertinentes, y compris le secteur privé, sont informées par deux voies des nouvelles prescriptions SPS. La première est le Sous-Comité SPS national, où les nouvelles prescriptions SPS sont examinées et analysées, la seconde est le point d'information national SPS, qui se charge d'informer régulièrement le secteur privé des prescriptions SPS récemment modifiées.

7. En outre, chaque autorité compétente a mis en place un site Web (www.tas.gov.eg et www.epq.gov.eg) sur lequel elle fait apparaître ses lois, décrets et mesures SPS de façon à aider le secteur privé et d'autres parties prenantes à se familiariser avec les questions relatives aux mesures SPS.

8. En collaboration avec les parties prenantes pertinentes, un mécanisme de coordination des notifications a été mis en place en vue de permettre le partage des renseignements concernant les mesures SPS entre toutes les parties pertinentes (secteurs public et privé) et d'aider le point d'information national à fournir en temps utile aux parties prenantes tous les renseignements dont elles ont besoin.

Question n° 3

Les modalités de mise en œuvre de l'Accord SPS dans votre pays ont-elles été planifiées au niveau national? Dans l'affirmative, cette planification a-t-elle été élaborée au moyen d'une méthodologie particulière?

9. L'Égypte croit que la manière la plus efficace d'aller de l'avant pour respecter les engagements qu'elle a pris dans le cadre de l'Accord SPS serait que le gouvernement et le secteur privé partagent cette responsabilité.

10. Certains des défis auxquels l'Égypte était confrontée dans le domaine SPS concernaient des problèmes liés aux arrangements structurels, à la coordination entre différents organismes, aux besoins spécifiques de formation et à l'absence d'une infrastructure informatique. Le gouvernement égyptien a donc présenté certaines tâches principales qui doivent être entreprises pour relever de tels défis et mieux se conformer aux obligations découlant de l'Accord SPS au niveau national.

Tâche 1:

11. Établissement d'un Sous-Comité SPS national où toutes les autorités compétentes (secteurs privé et public) sont représentées et où les rôles de chaque partie ont été conçus de manière à permettre le partage de vues et les discussions sur toutes les questions relatives aux mesures SPS et à proposer des décisions qui pourraient aider l'Égypte à se conformer à l'Accord SPS.

12. Les membres du Sous-Comité SPS national sont des représentants:
- a) du Ministère du commerce et de l'industrie, chargé des questions de commerce extérieur;
 - b) de l'Organisation égyptienne de normalisation et de contrôle de la qualité;
 - c) du Ministère de l'agriculture et de la mise en valeur des terres, Département des relations extérieures, en tant que point d'information national SPS;
 - d) de l'Organisation générale des services vétérinaires;
 - e) de l'Administration centrale de quarantaine des végétaux;
 - f) du Ministère de la santé et de la population;
 - g) de l'Organisation générale du contrôle des exportations et des importations; et
 - h) des conseils de produits de base traduisant les vues et intérêts du secteur privé.

Tâche 2:

13. Évaluation de la conformité de l'Égypte avec les mesures SPS, y compris:
- a) une évaluation de la conformité générale de l'Égypte avec l'Accord SPS;
 - b) une évaluation de la conformité de l'Égypte avec des aspects spécifiques de l'Accord SPS, tels que:
 - i) les fonctions liées aux notifications et aux points d'information;
 - ii) la transparence des mesures SPS;
 - iii) l'analyse des risques;
 - iv) le cadre juridique en vigueur en Égypte.

Tâche 3:

14. Sur la base des recommandations résultant des tâches précédentes, des programmes de sensibilisation, comprenant des séminaires, des ateliers et de la formation sur place, ont été organisés à l'intention des secteurs privé et public afin de mettre l'Égypte en conformité avec les mesures SPS de l'OMC et de renforcer la capacité de toutes les autorités compétentes à se familiariser avec l'Accord SPS et à mettre celui-ci en œuvre.

Tâche 4:

15. Il importait d'identifier les mesures spécifiques à prendre pour rendre les procédures en matière de transparence plus efficaces et plus opérationnelles pour les secteurs public et privé.

16. C'est pour cette raison qu'il était important d'établir un mécanisme de coordination des notifications où étaient représentées toutes les autorités compétentes égyptiennes et parties prenantes, y compris le secteur privé, directement et indirectement intéressées par l'Accord SPS, dans le but de documenter les renseignements provenant des notifications SPS qui ont été reçues ou les renseignements destinés à celles qui doivent être présentées, de déterminer une approche plus

structurée du traitement des notifications et d'établir une voie de communication solide avec notre bureau de Genève.

17. Le mécanisme visait également à renforcer le point d'information égyptien, qui fait partie du Ministère de l'agriculture et de la mise en valeur des terres, en aidant l'Égypte à formuler rapidement des observations sur les mesures SPS proposées par d'autres pays et qui pourraient avoir des effets négatifs sur les exportations égyptiennes; à gérer la circulation des notifications; à décider rapidement si des observations s'avèrent nécessaires; et à faire en sorte que les observations soient transmises à l'intérieur du délai prescrit. Le mécanisme permet également de prendre en compte les vues du secteur privé dans les réponses aux notifications SPS.

Question n° 4

Comment votre pays identifie-t-il ses besoins en matière d'assistance technique? Quelle est l'expérience de votre pays en ce qui concerne tant la demande que l'offre d'assistance technique liée aux mesures SPS? Comment l'offre d'assistance technique peut-elle répondre de la manière la plus effective possible à la demande en la matière, comment identifier des domaines prioritaires et comment éviter que les efforts des donateurs ne fassent double emploi?

18. Les besoins d'assistance technique de l'Égypte sont identifiés par l'intermédiaire du Sous-Comité SPS national, où chaque autorité compétente précise ses besoins en la matière. Le Sous-Comité regroupe et catégorise ces besoins en fonction des priorités. Les moyens qui pourraient permettre de répondre à ces besoins sont alors examinés.

19. L'assistance technique dont l'Égypte a bénéficié dans le cadre du projet relatif à la pourriture brune de la pomme de terre constitue un exemple précis de la façon dont l'assistance technique aide les pays en développement à surmonter les problèmes liés aux mesures SPS en ce qui concerne l'établissement et le contrôle des zones indemnes de parasites de manière à satisfaire aux prescriptions SPS connexes.

20. L'essentiel dans le domaine de l'assistance technique est que les Membres identifient rationnellement, avec efficacité et précision, dès que possible, leurs besoins d'assistance technique sur la base d'une évaluation des besoins se rapportant à toutes les parties prenantes de ce pays ayant des activités liées aux mesures SPS.

21. À propos de la fourniture de l'assistance technique, l'Égypte considère que la fourniture de l'assistance technique dans le domaine des mesures SPS devrait reposer sur les besoins réels des pays bénéficiaires (approche fondée sur la demande), et ne devrait pas se limiter à certains types d'assistance technique mais varier en fonction des besoins précisés. À ce stade, il se peut que certains pays en développement aient encore besoin d'une assistance technique spécifique dans les domaines de l'évaluation, de l'analyse et de la gestion des risques, ainsi que de services de surveillance et de contrôle efficaces.

22. La fourniture de l'assistance technique devrait également porter sur des domaines tels que la création de laboratoires accrédités qui diagnostiquent de façon fiable les maladies et parasites, identifient les résidus toxiques et vérifient la qualité des produits chimiques pour l'agriculture et des produits vétérinaires.
